

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1955-1956

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 14 mars 1956. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a poursuivi l'examen du projet de loi (n° 331, année 1955) adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du Deuxième Plan de Modernisation et d'Équipement.

Elle a d'abord examiné les rapports des différentes commissions saisies pour avis et a adopté d'une manière générale leurs conclusions, après une discussion à laquelle ont pris part notamment MM. Enjalbert, Jaubert, Marignan, Méric, de Raincourt, Seguin, Sempé et de Villoutreys.

Le rapporteur a ensuite fait connaître à la commission les grandes lignes de la deuxième partie de son rapport, à savoir :

— dans un chapitre premier, synthèse des programmes par secteur ;

— dans un chapitre II, perspectives d'avenir, évoquées sous les aspects suivants :

— le problème démographique,

— synthèse de l'économie française de 1949 à 1965,

— rythme annuel d'expansion économique en France et dans divers pays ou parties du monde,

— l'autofinancement dans ses rapports avec le progrès économique, l'aménagement du territoire.

La commission a adopté les conclusions générales et l'ensemble du rapport présenté par M. Rochereau.

AGRICULTURE

Mercredi 14 mars 1956. — *Présidence de M. Restat, président.* — Après avoir entendu M. Charpy, Conservateur des Eaux et Forêts, la commission a poursuivi l'examen du rapport de M. de Pontbriand sur la proposition de loi (n° 207, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, modifiant les articles 410 et 431 du Code rural relatifs à la pêche à la ligne.

M. Primet, rapporteur de la proposition de loi (n° 134, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 795 du Code rural relatif au droit de préemption pour les baux ruraux, a soumis à ses collègues une nouvelle rédaction s'inspirant des principes adoptés lors de la dernière réunion. Devant les objections présentées par MM. Cuif et Monsarrat, il a accepté de disjoindre des dispositions relatives à l'affichage des autorisations données aux professionnels de l'agriculture de se porter acquéreurs de biens ruraux.

DÉFENSE NATIONALE

Mardi 13 mars 1956. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission s'est réunie pour entendre M. Max Lejeune, Secrétaire d'Etat aux Forces Armées (Guerre) sur le projet de loi (n° 344, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux pouvoirs spéciaux en Algérie.

Après avoir fait le point des effectifs de part et d'autre, le Ministre a, dès l'abord, vivement regretté le ton de certaines informations de presse qui appliquent un vocabulaire militaire à la rébellion de bandes armées.

Il a ensuite exposé que la situation en Algérie, solidaire d'ailleurs de celle de toute l'Afrique du Nord, exige la suppression des superpositions d'Etats-Majors et la concentration de l'autorité entre les mains de l'Etat-Major d'Alger, coordonnant l'action des commandements de secteurs.

M. Max Lejeune a exposé la double mission de l'armée en Algérie, mission statique de « quadrillage » de protection, mais également mission opérationnelle à exécuter avec le plus grand dynamisme.

Après avoir indiqué que le moral de l'armée en Afrique du Nord était satisfaisant, malgré la fatigue et les déceptions inévitables, M. Lejeune, répondant aux questions des commissaires, a insisté avec la plus grande vigueur sur la nécessité d'une suppression, aussi rapide que possible, de la rébellion. Il a indiqué qu'il avait opté pour une méthode dynamique permettant d'éviter la dégradation de la situation.

Le Ministre a souligné la nécessité de mettre à la disposition du commandement des avions « de police » et d'observation ainsi que des hélicoptères, en nombre aussi grand que possible, dans les délais les plus rapides possibles.

Il a indiqué aux commissaires, qu'en tout état de cause, le commandement en Algérie disposait actuellement du matériel et de l'armement « de souveraineté » nécessaires.

Après l'exposé du Ministre, la commission, à l'unanimité des présents, a décidé de donner un avis favorable au projet de loi accordant au Gouvernement des pouvoirs spéciaux en Algérie et a désigné M. Henri Barré comme rapporteur pour avis.

Mercredi 14 mars 1956. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — M. Barré a donné lecture de son projet de rapport pour avis tendant à l'adoption sans modification du projet de loi (n° 344, session 1955-1956) relatif aux pouvoirs spéciaux en Algérie.

Les conclusions du rapport ont été adoptées à l'unanimité moins l'abstention de M. Primet.

FINANCES

Mardi 13 mars 1956. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a examiné pour avis le projet de loi (n° 331, année 1955) adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du Deuxième Plan de Modernisation et d'Équipement. Elle a entendu les deux rapporteurs pour avis, MM. Armengaud et Coudé du Foresto. M. Armengaud, s'efforçant de tirer de l'étude des précédents plans des notions utiles à l'élaboration du Troisième Plan, a présenté d'abord un bilan du Premier Plan, des observations sur le Second Plan et a fait ensuite un tableau des nécessités économiques, financières et sociales actuelles. M. Coudé du Foresto a traité du financement du Plan, concluant que tout financement serait compromis par l'instabilité monétaire, que les grosses entreprises, face aux entreprises extérieures doivent être mises dans des conditions de fonctionnement à peu près semblables et que la politique bancaire en France doit être entièrement révisée. La commission a ensuite émis un avis favorable à l'adoption du projet de loi.

Mercredi 14 mars 1956. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a examiné pour avis le projet de loi (n° 344, session 1955-1956) adopté par l'Assemblée Nationale autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire. La commission a émis, par un vote à l'unanimité, un avis favorable à l'adoption du projet de loi.

En septième lecture, la commission a examiné le projet de décret déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat.

La commission s'est ralliée au texte transmis par la commission des finances de l'Assemblée Nationale, sauf en ce qui concerne l'article 62 relatif à la procédure de répartition par décrets des crédits budgétaires pour lequel elle a conservé sa position antérieure, chargeant toutefois le rapporteur général de rechercher une solution transactionnelle avec la commission des finances de l'Assemblée Nationale.

INTÉRIEUR
(ADMINISTRATION GÉNÉRALE,
DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Mardi 13 mars 1956. — *Présidence de M. Bonnefous, président.*

— La commission a examiné le projet de loi (n° 344, session 1955-1956) adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire.

Elle a adopté ce texte sans le modifier, par 19 voix contre 2.

M. Verdeille a été chargé de le rapporter en séance publique.

Mercredi 14 mars 1956. — *Présidence de M. Bonnefous, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée,* la commission a poursuivi et terminé l'examen du rapport de M. Waldeck-L'Huilier, sur la proposition de loi (n° 204, session 1955-1956) tendant à modifier la loi du 28 avril 1952 portant statut général du personnel des communes.

La modification la plus importante apportée au texte de l'Assemblée Nationale a concerné l'article 92 du statut prévoyant la création d'une commission paritaire nationale. A la demande du rapporteur, il a été décidé de supprimer, au sein de cet organisme, les deux maires et les deux représentants du personnel choisis par le Ministre de l'Intérieur.

Le rapporteur a fait valoir que ces nominations étaient en contradiction avec l'organisation même d'une commission paritaire, dont tous les membres devaient être élus.

L'organisation du vote par mandat dans cette commission a été prévue.

A la demande du rapporteur également, il a été décidé que la commission pourrait se réunir lorsque le tiers de ses membres le demanderait. De nombreux articles ont été modifiés sur des points de détail et l'ensemble de la proposition de loi a été adopté.

Au cours d'une deuxième séance tenue dans l'après-midi, la commission a entendu M. Robert Lacoste, Ministre résidant en Algérie et M. Champeix, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires algériennes.

M. Robert Lacoste, dans un exposé long et détaillé, a dressé le tableau de la situation actuelle en Algérie. Il a précisé l'esprit dans lequel le Gouvernement entendait utiliser les pouvoirs spéciaux demandés au Parlement.

Les propos du Ministre, émouvants par instant, ont été salués de vifs applaudissements par les commissaires.

MM. Cornu, Verdeille, Borgeaud, de Rocca-Serra, Delrieu, Mont, Molle, Léo Hamon, Pidoux de la Maduère, Enjalbert, Delorme, de Menditte ont posé au Ministre des questions auxquelles il a répondu longuement et de façon très précise.

JUSTICE ET LégISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mercredi 14 mars 1956. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a poursuivi l'étude du projet de loi (n° 544, année 1955) portant institution d'un Code de procédure pénale.

Son examen a porté sur les articles 78 à 120 concernant le juge d'instruction.

Ces dispositions ont été approuvées, sous réserve de quelques légères modifications.

Ont été désignés comme rapporteurs :

— M. Edgar Tailhades, de la proposition de loi (n° 317, session 1955-1956), de M. Jean Geoffroy, tendant à modifier les articles 45, 57, 70, 71, 76 du Code civil et à interdire l'indication des noms du père et de la mère dans certains actes et documents ;

— M. Molle, de la proposition de loi (n° 322, session 1955-1956), de M. Jozeau-Marigné, tendant à modifier l'article 2 de l'acte dit loi du 16 novembre 1940 relatif aux sociétés anonymes.

M. Biatarana a été désigné comme rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 261, session 1955-1956), de M. Blondelle, tendant à modifier les articles 811 et 845 du Code rural, dont la commission de l'agriculture est saisie au fond.

Jeudi 15 mars 1956. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a entendu le rapport pour avis de M. Delalande sur la proposition de loi (n° 134, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 795 du Code rural, relatif au droit de préemption pour les baux ruraux, dont la commission de l'agriculture est saisie au fond.

Suivant les conclusions de son rapporteur pour avis, elle a décidé, à l'unanimité, de déposer un amendement tendant à la reprise pure et simple du texte voté par l'Assemblée Nationale.

La commission a, ensuite, poursuivi l'examen du projet de loi (n° 544, année 1955) portant institution d'un Code de procédure pénale.

Les dispositions des articles 121 à 154 sur lesquelles la discussion a porté ont, dans l'ensemble, été adoptées sans modification.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Jeudi 15 mars 1956. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a examiné, tout d'abord, le rapport de M. de Menditte sur la proposition de résolution (n° 236, session 1955-1956), de M. Roubert, relative à la suppression des passeports.

Le rapporteur, après avoir fait un historique très complet des formalités de frontières, a préconisé plusieurs solutions susceptibles de faciliter le franchissement des frontières, sans négliger pour autant les garanties de police et de douane.

Après l'intervention de MM. Raybaud et Mistral, les conclusions favorables de M. de Menditte ont été adoptées à l'unanimité.

La commission a entendu, ensuite, un exposé de M. Raybaud sur le récent Congrès du Tourisme.

Cette importante manifestation, qui s'est déroulée à Cannes du 28 février au 3 mars, avait pour thème : « le tourisme, facteur d'expansion économique » ; M. Raybaud, après avoir analysé longuement les différents rapports présentés, a conclu que la commission devait, par des textes, se faire l'écho des suggestions faites à Cannes.

Le président a déclaré à ses collègues que la commission sénatoriale, largement représentée au Congrès, se devait maintenant d'entendre les principaux représentants des industries touristiques.

Enfin, le président a indiqué qu'il avait eu un entretien avec le Directeur général des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais au sujet du Canal du Nord — et qu'il était en train d'organiser une « mission d'information » en A.O.F. et en A.E.F.

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Mardi 13 mars 1956. — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission a adopté le rapport de M. Marcilhacy sur la proposition de résolution (n° 288, session 1955-1956), de M. Georges Pernot, tendant à demander à l'Assemblée Nationale d'ouvrir d'urgence la deuxième phase de la procédure de révision constitutionnelle qui a fait l'objet de la résolution votée à la majorité absolue par les deux Assemblées, les 24 mai et 19 juillet 1955.

La proposition de M. Pernot a été adoptée sans modification.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET PROGRÈS TECHNIQUE

Jeudi 15 mars 1956. — *Présidence de M. Longchambon, président.* — La commission a procédé à l'examen du rapport pour avis de M. Longchambon, sur le projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du Deuxième Plan de Modernisation et d'Équipement.

Après avoir rappelé les mesures préconisées dans le Deuxième Plan pour développer la recherche scientifique et technique, le rapporteur a énuméré ce qui avait été réalisé et précisé ce qui restait à faire, principalement en ce qui concerne la formation, le recrutement et les traitements des chercheurs, et l'organisation d'une structure d'ensemble, à l'échelon gouvernemental, de la Recherche scientifique : cette structure comportant essentiellement la présence d'un Ministre responsable de la Recherche scientifique disposant du contreseing de tous actes ministériels ayant trait à la recherche.

M. Longchambon souhaite également la création d'un organisme autonome, à caractère industriel et commercial, chargé de gérer les intérêts communs aux différents départements ministériels de recherche : brevets, documentation, recherches communes.

M. Portmann a exposé la partie du rapport traitant de la recherche scientifique médicale et de l'Institut National d'Hygiène dont il a rappelé l'origine et la mission : information sanitaire, d'une part, et, d'autre part, recherche scientifique. Il a fait ressortir le manque de moyens, tant en personnel qu'en matériel, dont dispose ce très important organisme.

La commission a adopté l'ensemble du rapport présenté.